

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 05 Avril 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20

Etaient présents :

C.A.G.B : BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine
C.C.A.L.L : MARGUET Vincent; MAIRE Pierre
C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe
C.C.D.B.B : MENESTRIER Jean-François
C.C.P.O : DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul
C.C.V.M : MORALES Roland
C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURET Daniel

Etaient excusés :

C.A.G.B : BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude; WANLIN Sylvie
C.C.D.B.B : RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude
C.C.V.A : PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : M. DUCHEZEAU

Procuration de vote :

Mandants : LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice
Mandataires : DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

MODALITÉS D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS

Rapporteur : Madame GALLIOU Françoise, Vice-Présidente

1. Rappel du contexte

En 2010, en accord avec ses adhérents, le SYBERT modifie ses statuts et y intègre pleinement l'activité « prévention, y compris la ressourcerie et le compostage local ».

En septembre 2010, le SYBERT signe avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) visant à mettre en place un programme d'actions sur la réduction des déchets pour une durée de 5 ans (2010-2015).

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour mener à bien ce projet :

- ✓ l'établissement d'un diagnostic initial du territoire et l'identification des gisements d'évitement ;
- ✓ la fixation d'objectifs de réduction à atteindre pour chacun de ces gisements ;
- ✓ la définition d'un plan d'actions portant à minima sur les 5 thématiques suivantes :
 - sensibilisation des publics à la prévention des déchets,
 - actions éco-exemplaires de la collectivité,
 - actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) ;
 - actions d'évitement de la production des déchets (achats éco-responsables, réparations, réemploi, etc.) ;
 - actions de prévention quantitatives de déchets des entreprises ou action de prévention qualitative (toxicité).

Un bilan de ce programme de prévention a été présenté à la commission n°2 en septembre 2015.

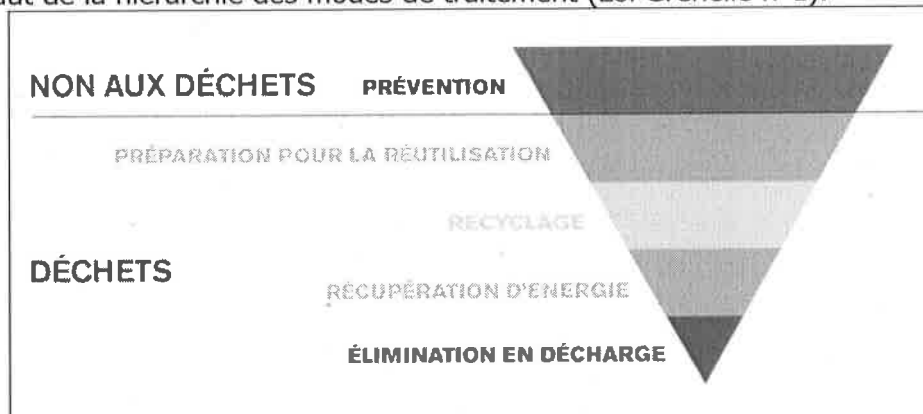
Le premier PLP du SYBERT est arrivé à son terme.

La mise en place du PLP a créé une réelle dynamique sur le territoire avec de nombreux acteurs mobilisés. Les adhérents, les associations et usagers sont des partenaires et des relais importants auprès du grand public. Les actions phares du SYBERT en matière de prévention (poules, couches lavables, « ménages presque parfaits »), de compostage local et de sensibilisation ont mis en évidence un impact positif sur les changements de comportement et les déchets détournés.

La caractérisation des ordures ménagères du SYBERT, réalisée en 2015, comparée avec celle menée en 2009, a permis de mettre en évidence l'efficacité des politiques mises en œuvre en faveur de la prévention, du tri et du recyclage. Elle identifie un gisement de déchets évitables de 22 kg/hab/an (3 500 t de couches, 940 t de textiles, 830 t de produits alimentaires encore emballés, des imprimés non sollicités, des toxiques...) et un gisement de biodéchets compostables de 36 kg/hab/an.

2. La prévention des déchets, une nouvelle obligation réglementaire

La prévention des déchets est la base de la compétence de traitement des déchets, elle se situe en haut de la hiérarchie des modes de traitement (Loi Grenelle n°1).



Un décret du 8 juin 2015 rend obligatoire les programmes locaux de prévention des déchets dès juin 2015. Cette obligation s'applique aux collectivités territoriales (ou leurs groupements) en charge de la collecte ou du traitement des déchets. A cette occasion, les soutiens aux programmes locaux de prévention de l'ADEME disparaissent.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être constituée. L'élaboration du programme se fera en concertation avec les acteurs du territoire. Dès validation du programme par l'assemblée délibérante, le projet devra être mis à disposition du public et transmis au Préfet. Un bilan annuel sera dressé et une évaluation faite tous les 6 ans par la CCES.

3. Proposition

Il est proposé de constituer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), comprenant :

- l'ensemble des membres de la commission n°2 « prévention-compostage » du SYBERT
- les vice-présidents en charge des déchets des adhérents du SYBERT (ou leur représentant)
- la Directrice de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté (ou son représentant)
- le Vice-Président du Conseil Régional et/ou Départemental en charge de la planification de la gestion des déchets (ou leur représentants)
- le Président de l'association ASCOMADE (ou son représentant)

En cas de besoin, surtout dans les phases préparatoires, les Présidents des associations partenaires (TRI, EMMAUS, Blanchisserie du Refuge, Trivial Compost) et/ou des conseils/experts en prévention pourront être conviés.

Il est proposé qu'une première rencontre se tienne au cours du 2^{ème} trimestre afin d'installer la CCES et de partager avec l'ensemble de ses membres, le bilan des actions de prévention, compostage et communication menées à l'occasion du précédent PLP. L'objectif est d'arrêter un nouveau programme local de prévention fin 2016, début 2017.

A l'unanimité les membres du Comité Syndical se prononcent favorablement sur la constitution de la CCES et le calendrier d'élaboration du PLP.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

 Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 13 AVR. 2016